

Tipaza, le 11/03/2025

REF: AT/DOT- TIPAZA/SD-TECH / N°203 /2025

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

DJERBOUA TELECOM

OBJET / : 1^{ere} Mise en demeure.

Suite à votre absence injustifiée pour démarrage des travaux ODN MSAN SI AMRANE MENACEUR sous ODS N°137 CMP de CHERCHELL , je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations



M. ZEROUAL El Walid
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tipaza

1 2 MMS 2025